

Mise à jour relative au processus de convergence des politiques sur la foresterie durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition

Le présent document vise à donner les grandes lignes du processus proposé, son calendrier et les procédures pour parvenir à un accord sur les recommandations politiques concernant « la foresterie durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition », sur la base du rapport du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE).

Cette proposition vise à s'appuyer sur les expériences et les enseignements tirés des années passées¹ dans le cadre des mesures du Comité en direction d'une amélioration continue, tout en retenant les éléments essentiels des principes suivants :

- **Inclusivité** – toutes les parties prenantes désireuses de s'engager doivent pouvoir être en mesure de le faire ;
- **Qualité** – ménager suffisamment de temps pour l'examen du rapport du HLPE et débattre des conclusions et des recommandations sans compromettre le résultat final négocié ;
- **Flexibilité** – utiliser tous les outils disponibles pour parvenir à un consensus, en fonction de la question spécifique considérée et de l'intérêt des parties prenantes impliquées.

Étapes clés du processus et calendrier

| Activité | Date | Remarques relatives à la procédure |
|---|---|---|
| Lancement du rapport du HLPE | 27 juin | |
| Réunion de préparation afin de discuter des résultats escomptés, du processus et des procédures | 12 juillet | Discussion des résultats escomptés et du processus avec le rapporteur |
| Les parties prenantes sont invitées à présenter des commentaires et des propositions quant au format et à la portée que devraient prendre les recommandations politiques du CSA Mise à disposition du document dans toutes les langues : 1^{er} septembre Date limite de soumission des commentaires : | 27 juin 15 septembre | Prévoir 2,5 mois à compter du lancement du rapport du HLPE pour recueillir des contributions des capitales/parties prenantes, <u>mais seulement deux semaines avec les versions traduites</u> , afin de présenter des propositions relatives au contenu des recommandations/décisions du CSA, en lien avec les éléments de preuves figurant dans le rapport du HLPE |
| Publication en ligne des commentaires avec avis à l'ensemble des parties prenantes | 15 septembre | Commentaires publiés au fur et à mesure de leur réception |
| Réunion afin de discuter des commentaires formulés par les parties prenantes | 19 septembre | Échange de vues et d'idées sur les commentaires reçus et discussion des moyens pour les aborder |

¹ Voir le document CFS/BurAg/2016/02/02/02/Rev.1, le rapport final de la 43e session du CSA (paragraphe 15) et les options de convergence des politiques du CSA

| | | |
|---|--|--|
| Diffusion de la version anglaise de la proposition du Rapporteur incorporant les commentaires reçus et discutés lors de la réunion Dans toutes les langues | Au plus tard le 25 septembre en anglais Le plus tôt possible – Il est peu plausible qu'elle soit disponible dans toutes les langues avant la plénière | |
| Les parties prenantes sont invitées à soumettre des commentaires écrits concernant la Proposition du Rapporteur Date limite de soumission des commentaires : | Avant le 2 octobre | |
| Deux journées comptant avec des services d'interprétation pour : <ul style="list-style-type: none"> • Entendre les commentaires et les problèmes de l'ensemble des parties prenantes sur l'intégralité de la proposition du Rapporteur, • Identifier les domaines de désaccord auxquels devront prêter attention les groupes de travail informels, • Convenir d'un texte de consensus. | 5-6 octobre | Prévoir près de deux semaines après la réception de la Proposition du Rapporteur afin de consulter les capitales/parties prenantes et préparer une contribution pour atteindre un consensus. La proposition du Rapporteur serait uniquement disponible en anglais. |
| Session plénière | 9 – 13 octobre 2017 | Discussion axée sur les problèmes et la mise en œuvre. Possibilité de compter avec la présence de personnes présentant des études de cas issues des différents domaines de pratiques en matière de politiques. Négociations en anglais en dehors des horaires prévus, si nécessaire, les 9 et 10 octobre, en vue d'une approbation le 11. |

Les modalités permettant d'atteindre un accord (ex. : suivi mot pour mot à l'écran, prise de notes, fréquence de la proposition du Rapporteur) seront laissées à l'appréciation du Rapporteur et des discussions menées avec les parties prenantes le 12 juillet. Le choix du format ou du style que prendra toute réunion informelle incombera à chaque groupe.